



Commune de Jorat-Menthue

Demande de permis de fouilles

1. Données générales

Personne :

Emplacement du chantier (rue, localité) :

En faveur des parcelles n°

2. Services

eau égout électricité gaz téléphone téléréseau autre

3. Fouilles

Profondeur :cm largeur :cm

4. Conduites

Nombre	1	2	3	4	5
Diamètre					
destination					

5. Entreprise chargée des travaux

Nom :

Adresse :

Date :Signature :

6. Prescriptions

Le demandeur est responsable de la parfaite remise en état de la fouille. **Celle-ci est garantie pour une durée de 5 ans.** La Commune se réserve le droit, le cas échéant, de faire exécuter des travaux de remise en état, si l'emplacement de la fouille s'est dégradé avant cette échéance, **aux frais du demandeur.**

Les fouilles entreprises au travers d'une chaussée ne doivent jamais être perpendiculaires à l'axe de circulation, mais devront être placées en biais avec un angle minimum de 15°.

7. Permis

Dans sa séance dula Municipalité a accordé l'autorisation pour la fouille mentionnée ci-dessus.

8. Remarques

- plan de situation à annexer
- l'entrepreneur responsable des travaux à l'obligation de prendre contact avec le municipal des routes au moins 3 jours avant l'ouverture du chantier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

René Pernet

Joëlle Braillard